



Protocole de reprise pour septembre 2020 École d'Art et de Musique de Riom

A- Respect des gestes barrières

- ! Accès au lavabo avec savon et essuie main en papier jetables (vidage des poubelles 2 x par jour)

- ! Un distributeur de gel hydroalcoolique sera disposé à l'entrée du bâtiment.

- ! Aération des salles après chaque cours durant 15 min

- ! L'accès aux ascenseurs sera réservé à une personne à la fois. Les boutons de ceux-ci seront désinfectés plusieurs fois par jour.

- ! Port du masque obligatoire pour les enseignants et les élèves sauf pendant les cours d'instruments à vents (distanciation sociale, paravent)

- ! Lavage des mains obligatoire pour les élèves avant et après le cours

- ! Condamnation du mobilier d'attente (rubalise)

- ! Mise en place de distributeur de gel dans les salles de classe

- ! Mise en place de totems automatiques de désinfection à l'entrée (atrium) et dans les étages

- ! Mise en place de paravents mobiles pour les salles de cours vents et chants.

- ! Respect des 4m2 de surface par élèves, soit pour les salles suivantes

Art

- Salle d'exposition 22 personnes et 1 enseignant
- Atelier de Sculpture : 14 personnes et 1 enseignant
- Atelier de peinture : 16 personnes et 1 enseignant
- Atelier de céramique : 14 personnes et 1 enseignant
- Atelier Arts Graphiques : 8 personnes et 1 enseignant
- Atelier enfants 1 : 5 personnes et 1 enseignant
- Atelier enfants 2 : 5 personnes et 1 enseignant
- Atelier numérique : 6 personnes et 1 enseignant
- Atelier Classe préparatoire : 14 personnes et 1 enseignant
- Atelier de dessin : 9 personnes et 1 enseignant

Musique

- Salle Roland Blazeix 17 personnes et 1 enseignant
- Salle Maurice Martenot 11 personnes et 1 enseignant
- Studio Giovanni Bottesini 2 personnes et 1 enseignant
- Studio Jason Becker (18) 4 personnes et 1 enseignant
- Studio Kenny Clarke (42) 3 personnes et 1 enseignant
- Salle Edgar Willems (53) 7 personnes et 1 enseignant

- Salle Emmanuel Chabrier (45) 5 personnes et 1 enseignant
- Studio Michel Legrand (48) 1 personne et 1 enseignant
- Studio Gabriel Fauré (60) 3 personnes et 1 enseignant
- Studio Hector Berlioz (38) 3 personnes et 1 enseignant
- Studio Claude Debussy (37) 3 personnes et 1 enseignant
- Studio Jean Sébastien Bach 4 personnes et 1 enseignant
- Studio Maurice Jarre
- Studio Maurice Ravel (50) 1 personnes et 1 enseignant
- Studio Joaquin Rodrigo (47) 1 personnes et 1 enseignant
- studio Maurice André (36) 3 personnes et 1 enseignant
- Studio Haendel (46) 1 personne et 1 enseignant
- Studio Martial Solal (16) 5 personnes et 1 enseignant
- Studio Mozart (51) 10 personnes et 1 enseignant

Espaces Communs

- Salle des profs : 4 personnes
- Salle de réunion : 5 personnes

Associations

- CREA : La salle de dessin où intervient le CREA est limitée à 9 personnes + le conférencier. A eux de faire respecter cette jauge.

Les associations musicales (harmonie de Riom, Riom symphonique, le chœur de Riom et la sauc'musicale devront faire respecter la jauge de 66 personnes et 1 encadrant.

(Calcul appliqué = Surface globale moins 30% de mobilier divisé par 4)

! Nettoyage des surfaces en contact avec les usagers après chaque cours avec un virucide (tables, chaises, matériel d'art ou de musique), le matériel collectif (ciseaux, pistolets à colle, etc.) sera utilisé le moins possible et désinfecté après chaque cours. Distribution individuelle de matériel en début d'année que les élèves devront rapporter à chaque cours. Les poignées de portes, placard et interrupteurs des salles seront désinfectés après chaque cours par les enseignants.

! Mise en place de paravent pour la pratique des instruments à vent, du chant.

Chaque cours se termine par quelques minutes de nettoyage/désinfection par les élèves et les enseignants.

! Mise en place d'un cheminement spécifique (1 escalier pour monter et 1 pour descendre pour les adultes). 1 escalier réservé pour les enfants (qui montent et descendent en groupe). Les parents attendent les enfants devant le bâtiment ou dans l'atrium en cas de pluie.

Mise en place d'un espace d'attente dans l'atrium et division de celui-ci pour une entrée d'un côté et une sortie de l'autre.

! En relation avec la société de nettoyage, un protocole spécifique de nettoyage des espaces de circulation et des sanitaires sera mis en place.

B- Port d'équipements de protection individuels

! Chaque agent devra porter un masque en présence des usagers. Un masque leur a été fourni à chacun en mai.

! Tous les usagers devront se présenter avec leurs propres masques et le conserver durant leur séjour dans le bâtiment.

! Une poubelle réservée aux masques jetables, relevé 2x par jour sera mise en place à chaque étage.

